Jean-Marc PEILLEX
#PEILLEX2026

Association des Amis de Saint-Gervais
43 Rue du Mont-Blanc
74170 SAINT-GERVAIS

Transmission par email

Saint-Gervais les bains
Le 4 mars 2026

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le livre blanc rédigé par votre association dans le cadre des élections municipales.

Permettez-moi tout d'abord de saluer le travail qui a permis sa réalisation. Plusieurs questions ou remarques montrent que certains de vos membres ont encore à découvrir notre commune. Bien que la plupart des réponses se trouve dans les réalisations faites par l'équipe municipale que je dirige depuis 2001, je vous prie de trouver ci-dessous des éléments supplémentaires.

« Votre vision pour l'avenir de Saint-Gervais »

- Les grandes orientations sont claires et constituent notre ADN depuis 25 ans et le fil de nos actions. Notre commune se doit de rester habitée à l'année, à contrario des politiques menées dans les communes-stations voisines. L'augmentation de la population permanente en est le témoin 5.886 habitants en 2025 contre 5.730 au recensement précédent. Les actions municipales visent donc à atteindre cet objectif qui est le socle de notre politique. Nos visiteurs, résidents temporaires bénéficient ainsi toute l'année d'une commune vivante et de ses aménagements.
- La place de la nature est permanente dans l'écriture de la politique municipale, comme en témoigne le combat mené pour faire respecter le mont-blanc. La campagne « *la montagne à l'état pur* » a été initiée en 2003 ! Quant à la typologie de notre commune elle est claire : commune et station familiale, comme cela se confirme au travers de la clientèle française ou étrangère.

« L'urbanisme à Saint-Gervais »

- Il n'y a aucune durée de validité pour un PLU, il est donc surprenant que l'année 2026 soit mentionnée dans votre document. Lorsqu'une révision sera décidée ou imposée par l'Etat, le PLU devra être mis en compatibilité avec les textes de valeur supérieure dont la loi ZAN.
- Le logement des actifs est traité depuis 2001 au travers de différents programmes de location sociale et d'accession à la propriété, en profitant depuis cette même date de la réhabilitation de bâtiments existants. Malheureusement les besoins théoriques sont bien loin de la réalité. Ainsi, alors qu'auparavant la collectivité devait proposer 3 candidats pour un logement disponible, il faut maintenant en proposer 6 voire 12 pour qu'un demandeur daigne constituer son dossier. S'agissant des tarifs de location, contrairement aux idées reçues, hors du marché libre, le prix au m² de location du

logement social est déterminé par l'Etat selon la zone et le type de logement : PLAI, PLUS, PLS.

- Le logement des saisonniers est quant à lui traité intelligemment par les employeurs qui ont acquis des logements, le programme des « maisons Rosset » va compléter le dispositif du besoin en court séjour. Pour rappel, la plupart des saisonniers sont des habitants logés, contrairement aux communes-stations voisines.
- La réalisation du cœur du Bettex est l'un des grands projets du futur mandat. Il aurait pu être réalisé pendant ce mandat sir le PLU n'avait pas fait l'objet d'un recours de FNE74 qui a gagné au Tribunal Administratif et perdu en Cour Administrative d'Appel.

L'économie locale et la fiscalité

- Les résidents semi-permanents bénéficient des avantages dans de nombreux domaines qui offrent des tarifs préférentiels en fonction de la durée (pass-loisirs, remontées mécaniques...). Il n'est pas possible de considérer un habitant temporaire de la même manière qu'un habitant permanent (+ 8 mois/an). On retrouve cette situation à Paris où les habitants ont des tarifs de transport en commun qui sont refusés aux visiteurs, à Montpelier où la gratuité des transports n'est accordée qu'aux habitants permanents de la métropole.
- Notre politique fiscale est claire et constante. Les taux d'imposition baissent chaque année, en 2026 ils seront encore un peu plus bas que ceux de 2001, il y a 25 ans. Les élus majoritaires ont aussi choisi de ne pas surtaxer les propriétaires de résidences secondaires.
- DSP de la STBMA, comme pour toute DSP, les conditions de fin de contrat sont contenues dans le contrat qui est public. Comme pour toute DSP les biens de retour sont payés par le successeur. Votre question est surprenante car la DSP a été conclue en 2018, il y a 8 ans et pas pendant ce mandat.

La gouvernance de Saint-Gervais

- La consultation des habitants est permanente depuis 2001 au travers des réunions publiques (2 par an au Fayet, à Saint-Gervais, à Saint-Nicolas de Véroce), des réunions de quartier (2 par quartier pendant le mandat), des réunions de présentation des grands projets, de la parole donnée au public au début de chaque réunion de conseil municipal....
- L'office de tourisme n'est plus associatif depuis que l'association s'est sabordée. Il est géré dans le cadre d'une régie municipale dont les règles sont fixées par le droit public. Le conseil d'exploitation réunit autour des élus, les représentants de tous les acteurs économiques de la commune (remontées mécaniques, écoles de ski, guides, thermes, commerçants, hôteliers, autres hébergeur). La commune finance l'office de tourisme à hauteur d'environ 2.000.000 € par an.
- L'information de la vie communale est à la disposition de tous soit sur le site de la commune, soit sur ses réseaux sociaux, soit au travers de l'affichage obligatoire.

Sport et montagne

- La commune est largement dotée d'équipements de loisirs récents ou remis à niveau quel que soit l'étage. Les communes voisines offrent les compléments (tennis couverts, padel...).

- Les activités d'été ne se limitent pas à cette période, elles sont proposées au printemps, l'été et l'automne. Saint-Gervais vit à l'année et non pas sur le rythme de la bi-saisonnalité hiver et été (concept largement dépassé).
- Le programme d'investissement des remontées mécaniques et le calendrier de leurs réalisations sont contenus dans les contrats de DSP (STBMA, Princesse, LHSG), documents publics.
- La commune n'a pas de compétence sur les territoires des autres communes, elle n'a donc pas le droit de réaliser des investissements, tel le prolongement de la piste multi-usages, sur les autres communes telles Combloux, Demi-Quartier, Megève.

La préservation de la qualité de l'environnement et la gestion économe des ressources naturelles

- Notre commune n'a rien à prouver, elle est d'avant-garde : protection du mont-blanc, mobilités.... C'est une politique constante depuis 2001. Il est regrettable qu'il ait fallu se battre pour l'imposer face aux oppositions musclées d'élus de communes voisines et des lobbies écologistes.
- Contrairement à d'autres communes, l'écriture architecturale est claire. Il est regrettable que la commune doive trop souvent se battre contre les demandeurs d'autorisation d'urbanisme et leurs maitres d'œuvre qui veulent imposer leur « œuvre » totalement déconnectée des codes locaux puis ensuite militent pour que les propriétés voisines soient inconstructibles.
- A Saint-Gervais, il fait bon vivre, c'est ce que nous nous attacherons à maintenir.

En résumé, nos actions depuis 2001, telle la transformation de nos villages du Fayet, de Saint-Gervais, de Saint-Nicolas de Véroce, sont de solides garanties pour nos électeurs.

Généralités

Mobilité vers les Contamines

Vous semblez ignorer que c'est une compétence exclusive de la région qui a confié au travers de marchés publics ou DSP l'exclusivité de ces liaisons à des entreprises. Cela interdit donc toute intervention concurrente des collectivités locales.

Récréation d'un festival musical.

Le festival musique et patrimoine est organisé par une association qui est seule décisionnaire de son devenir, bien que les « successeurs » soient nombreux et semble ignorer que ce n'est pas la commune qui est organisatrice. Pour votre information une 18ème édition aura lieu cet été.

Vie locale dynamique et partagée

Le site internet, les bornes d'affichage et les réseaux sociaux sont des relais d'information lisibles et efficaces.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Jean-Marc Peillex

383 Route du Parc 74170 Saint-Gervais les bains 0680370930 jeanmarcpeillex@gmail.com